

REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL
DU 5 JUILLET 2010
PROCES - VERBAL

RECUEIL
DES
ACTES

MEMBRES PRESENTS

Monsieur Robert QUERON
Monsieur Alain RENARD

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CESAR
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Jean-Marie DARMIAN
Monsieur Henri LAURENT
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Franck MAURRAS
Madame Arielle PIAZZA
Monsieur Robert PROVAIN
Monsieur Franck RAYNAL
Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Communautaire
Conseiller Communautaire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE
Monsieur Bruno de GRISSAC
Madame Corinne HERBET
Monsieur Frédéric LAPUYADE

SMEGREG
SMEGREG
SMEGREG
SMEGREG

Cette réunion du comité syndical fait suite à une première réunion convoquée pour le 30 juin 2010 mais pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.

La séance est ouverte à 15h15 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte.

1. Procès-verbal de la réunion du 23 février 2010

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Point sur les études

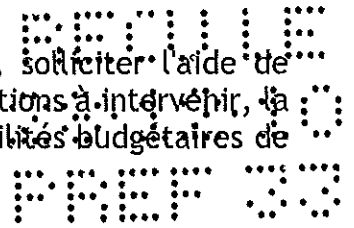
Un point est fait en séance sur les études en cours qui portent aujourd'hui pour l'essentiel sur :

- les aspects juridiques et financiers de la mise en œuvre des solutions de substitution ;
- la révision du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Est présenté également l'avant projet de réalisation d'un forage de 400 m à Saint Magne captant le réservoir du Cénomaniens sableux entre 300 à 400 m de profondeur et d'un pompage d'essai de très longue durée (3 semaines), le budget à prévoir étant estimé à 600 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical confirme, à l'unanimité des membres présents, la nécessité de réaliser un forage d'essai à Saint Magne dont les résultats permettront d'optimiser le projet de champ captant au Cénomaniens sud Gironde et, le cas échéant, d'augmenter la capacité de production du site.

Il autorise le Président à lancer les consultations nécessaires, solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et signer les marchés et conventions à intervenir, la signature des ordres de service étant conditionnée aux disponibilités budgétaires de l'établissement.



3. Loi portant engagement national pour l'environnement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical demande, à l'unanimité des membres présents, que les services du SMEGREG étudient, en relation avec les services de la Communauté urbaine de Bordeaux, du Conseil général, de l'Agence de l'eau et de l'Etat, les implications de ces évolutions réglementaires, leur mise en perspectives avec les enjeux de la révision du SAGE Nappes profondes de Gironde et de la mise en œuvre du SDAGE.

Ces réflexions devront permettre au Comité syndical et aux partenaires associés de se prononcer sur le rôle de l'établissement, sur une éventuelle évolution de ses statuts et, le cas échéant, sur une demande de reconnaissance en tant qu'établissement public territorial de bassin.

4. Questions diverses

✓ **SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise**

Les éléments figurant dans le document transmis par le SYSDAU et une mise en perspective avec les domaines de compétence de notre établissement sont présentés en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, demande qu'un courrier soit adressé au Président du SYSDAU pour s'étonner de l'absence, dans le projet de PAGD du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, de la problématique de la gestion des eaux souterraines telle qu'elle est arrêtée dans le SAGE Nappes profondes de Gironde et lui rappeler l'obligatoire compatibilité des documents d'urbanismes avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

✓ **Dictionnaire encyclopédique Robert des noms propres**

Les aspects techniques et financiers de la sollicitation de notre établissement pour une insertion dans une édition limitée du Dictionnaire encyclopédique Robert des noms propres, sont présentés en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner suite à la proposition d'insertion dans l'édition limitée du Dictionnaire encyclopédique Robert des noms propres.

✓ **Autres questions**

Est évoqué pour information le colloque organisé à l'automne prochain par l'Agence Locale de l'Energie sur la géothermie profonde.

La séance est levée à 15h45.

Bordeaux, le 5 juillet 2010

Le Président

Alain RENARD